

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU POINT DE COLLECTE EN CONTAINERS SEMI-ENTERRES

Mesdames,
Messieurs,

L'amélioration de la collecte des déchets et l'intégration esthétique des bacs à déchets ménagers sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance sont des priorités de l'équipe communautaire.

De nombreux containers enterrés et semi-enterrés sont aujourd'hui en fonctionnement.

Pour mieux répondre aux besoins de votre quartier, un nouveau point de collecte des déchets en containers semi-enterrés va être mis en place au niveau du pont sur le Baudon.

Ce point sera donc à terme équipé d'un dispositif semi-enterré, permettant la collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers recyclables, du verre et du papier.

Le démarrage des travaux est prévu le **lundi 16 octobre 2023**.

En vous demandant de bien vouloir nous excuser par avance pour la gêne occasionnée et en vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération très distinguée et de nos sentiments les meilleurs.

Le Maire,


Serge Ayache


Le Vice Président
De la Communauté d'Agglomération
Gap-Tallard-Durance


Frédéric Louche

Pour tout renseignement concernant cette modification,
Contactez le service de collecte des déchets
De la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance au 04 92 53 15 85



Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer une meilleure intégration esthétique des bacs à déchets ménagers, la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance aménage des nouveaux points de collecte enterrés sur son territoire.

Un nouveau dispositif de collecte des déchets en conteneurs semi-enterrés situé au niveau du pont situé sur le Baudon a été récemment réalisé.

Ce nouveau point est équipé pour le ramassage des ordures ménagères, du tri sélectif des emballages ménagers recyclables, du verre et du papier.

A compter du **jeudi 23 novembre 2023**, les collectes en bacs ne seront plus assurées et vos déchets devront être acheminés sur ce nouveau point ou, en fonction de vos déplacements, sur tout autre point de collecte en containers semi-enterrés ou en bacs roulants du territoire de l'Agglomération.

Ce nouveau dispositif va changer vos habitudes et vous serez amenés à déposer vos déchets plus loin que votre point habituel. Chacun de vous est donc appelé à faire un petit effort pour participer collectivement au projet d'embellissement de votre commune et aux mutations des modalités de collecte des déchets ménagers.

Afin de respecter ces nouvelles modalités de collecte, nous vous rappelons que le **dépôt de déchets en dehors de ces équipements est passible de sanctions**. Pour les déchets volumineux (cartons, encombrants...) non pris en charge par la collecte traditionnelle, les déchetteries « Des Piles », de « Patac » et de « La Flodanche » sont à votre disposition.

Nous comptons sur vous et vous remercions par avance de votre implication active.

P/ Le Président
de la communauté d'Agglomération
Gap Tallard Durance
Le Vice-Président


Frédéric Louche

Le Maire



Serge Ayache

MODALITES DE MISE EN SERVICE DES CONTENEURS ENTERRES

Le **jeudi 23 novembre 2023**, dans votre quartier, il sera procédé à la dernière collecte des bacs classiques d'ordures ménagères et d'emballages ménagers recyclables. Pour les bacs privatifs, ils devront donc être sortis aux points de collecte habituels : **le mercredi 22 novembre 2023** à partir de 19h00.

La suppression et récupération des bacs roulants à emballages ménagers et à ordures ménagères, propriété de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance interviendront à partir de ce jeudi 23 novembre 2023.

De même, si vous possédez des bacs privatifs à ordures ménagères, ils devront être retirés par vos soins et ne devront plus être présentés à la collecte.

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

Maxi
80 litres



Pour tout renseignement concernant cette modification, contactez le service de collecte des déchets de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance au 04 92 53 15 85